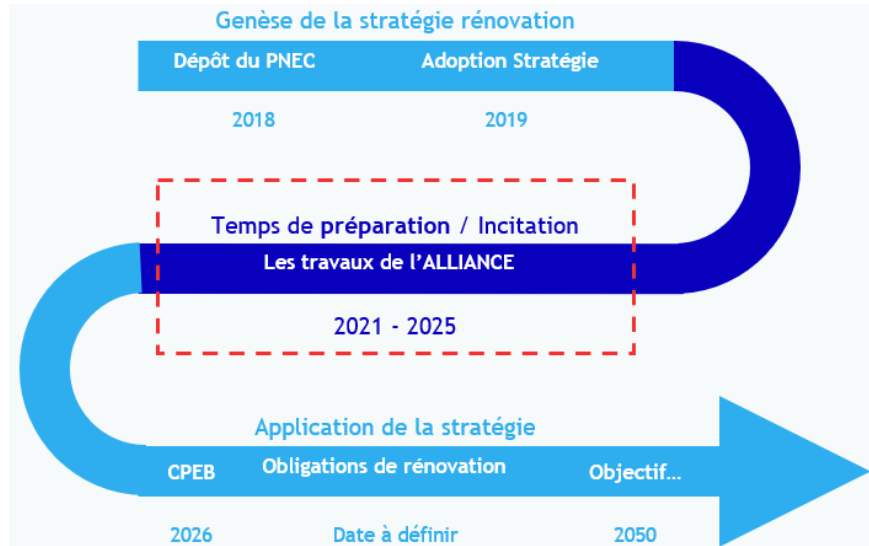


La stratégie RENOLUTION

Les objectifs de la Région de Bruxelles Capitale



Pour le logement, l'objectif principal est d'atteindre une consommation en énergie primaire moyenne de 100 kWh/m² an (C+) en 2050 pour les particuliers. Pour les sociétés immobilières publiques, cet objectif devra être atteint en 2040.

Cet objectif sera atteint en plusieurs étapes.

La première étape, en 2026, exigera que chaque bâtiment dispose d'un certificat PEB.

Une autre étape intermédiaire, en 2035 imposera probablement de supprimer toutes les passoires énergétiques (classes F et G).

Les bâtiments des entreprises tertiaires devront tendre vers un parc neutre en énergie en 2050 en énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage. Les sociétés immobilières publiques dans le domaine non résidentiel devront atteindre cet objectif en 2040.

Les outils Renolution

Le nouveau certificat PEB

Le certificat PEB sera adapté pour faire figurer l'ensemble des recommandations nécessaires pour exploiter l'entièreté du potentiel d'économies d'énergie au sein du bâtiment. Les critères de durabilité seront intégrés au certificat PEB.

Les immeubles détenus en copropriété requièrent, quant à eux, une double obligation : l'une portant sur l'immeuble, et qui relèvera de la responsabilité de la copropriété, et l'autre concernant les parties privatives, à charge de leur propriétaire.

La nouvelle mouture du certificat PEB avec des méthodes de calcul adaptées est attendue pour 2026.

L'alliance Renolution



L'alliance Renolution est un espace de co-création, de concertation et d'échanges, rassemblant les secteurs public, privé, associatif et d'enseignement, l'Alliance a pour mission de développer des dispositifs cohérents et innovants qui permettent d'accélérer la rénovation durable et circulaire des bâtiments au sein de la Région et de réussir le changement à l'échelle attendu : trois fois plus de rénovations énergétiques par an !

Les 7 ateliers thématiques contribuent à énoncer et développer des solutions de terrain permettant d'atteindre les objectifs fixés par Renolution.

Une description de chaque atelier de l'alliance est reprise à l'adresse :

https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/alliance_renolution_fr.pdf

4 groupes d'action transversaux veillent également à établir des passerelles entre les 7 ateliers de l'alliance :

- Le groupe « économie circulaire »
- Le comité technique
- Le groupe « communication »
- Le groupe Renolab

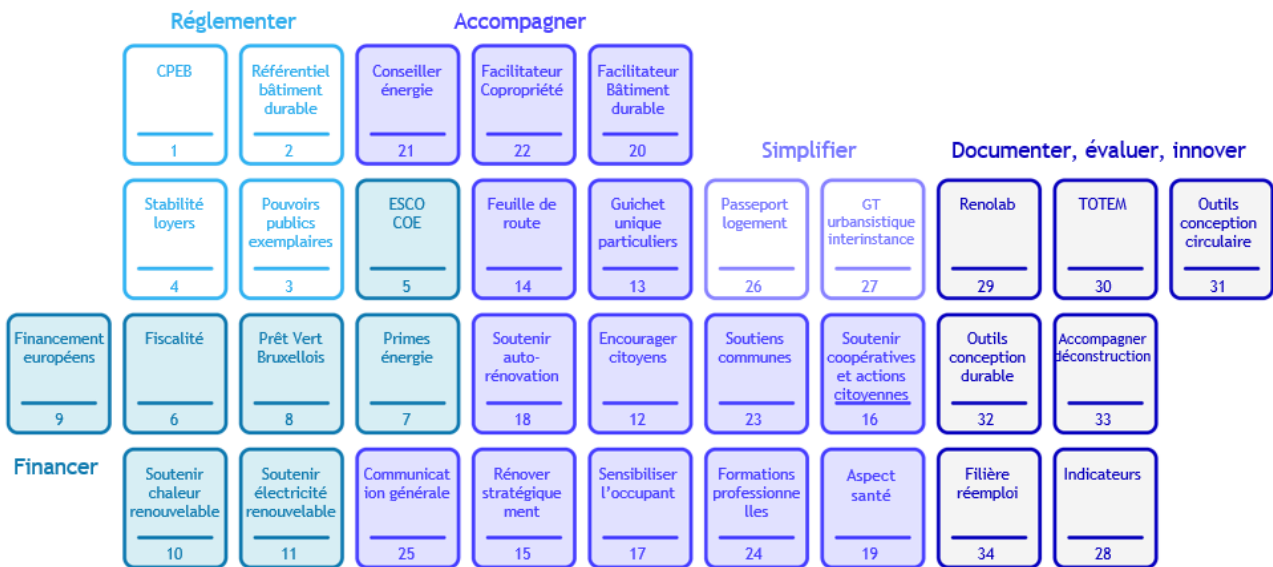
Les fiches action de Renolution

Les 34 fiches reprises dans le tableau ci-dessous figurent dans le document décrivant la stratégie Renolution.

(https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/strategie_reno_fr.pdf)

Chaque fiche action se développe suivant la même structure :

- Catégorie de mesure
- Public(s) cible(s)
- Typologie(s) de bâtiment(s) concerné(s)
- Objectif de la mesure
- Description de la mesure
- Autres acteurs concernés
- Objectifs intermédiaires
- Antécédent -mesure PACE
- Interaction avec d'autres fiches



Les primes Renolution

Les primes « rénovation » et les primes « énergie » ont fusionné en 2022 pour un système de primes unique appelé « primes Renolution ».

Les primes pourront être estimées via un guichet unique disponible à l'adresse <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/rep/landing>

La page reprenant l'ensemble des primes disponibles : <https://renolution.brussels/fr/les-primes-renolution-2023>

Les particuliers pourront être accompagnés dans les démarches nécessaires pour l'obtention des primes en faisant appel à Homegrade et au Réseau Habitat.

Les professionnels peuvent faire appel au Facilitateur Environnement (facilitateur@environnement.brussels - 0800 85 775).

La fiscalité

Libérer une partie du montant affecté au paiement du précompte immobilier pour l'affecter à des travaux de rénovation ou procéder à l'abattement des droits d'enregistrement en cas de rénovation énergétique sont des pistes envisagées.

Abattement complémentaire en cas d'amélioration de la performance énergétique [à partir du 1er avril 2023]. L'acquisition d'une habitation est le moment idéal pour effectuer des travaux de rénovation, et c'est justement à cette occasion que sont perçus les droits d'enregistrement. L'abattement complémentaire en cas d'amélioration de la performance énergétique est égal à 25 000 € pour chaque saut de classe énergétique, avec un minimum de deux sauts de classe énergétique. La condition additionnelle pour bénéficier de l'abattement complémentaire consiste à améliorer la performance énergétique (« PEB ») de l'habitation acquise d'au moins deux classes dans un délai de 5 ans à dater de la date d'enregistrement de l'acte d'acquisition ou à partir de la date limite pour la présentation à l'enregistrement.

Prêts verts et Ecoreno

Le Prêt vert bruxellois

(https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Depliant_PVS_FR.pdf) permet déjà d'accéder à un financement à faible taux pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique. Ce prêt est destiné aux propriétaires ayant des revenus limités.

Il permet de financer 3 catégories de travaux :

- Travaux d'isolation et de ventilation
- Le chauffage performant
- Les énergies renouvelables

Le nouveau prêt Ecoreno (<https://fonds.brussels/fr/emprunter/credit-ecoreno>) se rapporte à tous les type de travaux et se décline sous forme de prêt hypothécaire ou de prêt à tempérament. Il reste destiné à une catégorie de revenus plafonnés.

Nombre de personnes à charge	Personne isolée ou ménage monoparental	Tout autre ménage
0	61.049 €	77.699 €
1	66.049 €	82.699 €
2	71.049 €	87.699 €
3	76.049 €	92.699 €
4	81.049* €	97.699* €

La modification du régime de primes a supprimé la possibilité de disposer d'avances de primes avant d'entamer les travaux. Les prêts verts bruxellois et Ecoreno ne s'adressent qu'à certaines catégories de revenus et ne sont pas encore applicables aux copropriétés. Une évolution de ces prêts est en cours pour lever les freins à la rénovation énergétique.

Cependant, de nombreuses banques proposent des offres de crédit destinés à financer les travaux de transformation énergétique.

La feuille de route

La feuille de route consiste en un plan de rénovation individualisé, complémentaire au certificat PEB. Requise lors de toute rénovation nécessitant un permis d'urbanisme, elle sera recommandée par le guichet d'accompagnement dans les autres cas. Selon les hypothèses, le plan de rénovation sera donc réalisé par l'architecte du maître de l'ouvrage ou celui mis à disposition par le guichet unique d'accompagnement.

L'usage rationnel du bâtiment

Le résultat affiché par le certificat de performance énergétique est théorique et se fonde sur un comportement standardisé. Il existe donc parfois un écart non négligeable entre cette performance théorique et les consommations réelles au sein du bâtiment, effet rebond et mauvaise appropriation des techniques sont à combattre.

L'auto-rénovation accompagnée

L'auto-rénovation représente une opportunité d'alléger la charge de travail sur les entrepreneurs. Néanmoins, de nombreux écueils existent si le cadre dans lequel l'auto-rénovation se développerait n'est pas strictement fixé.

Un groupe de travail dédié à l'auto-rénovation s'est créé. Il regroupe différents professionnels de la construction plus ou moins impliqués dans l'accompagnement de particuliers dans leur projet d'auto-construction :

- Entreprises engagées dans des chantiers collaboratifs et participatif
- Distributeurs de matériaux destinés aux particuliers
- Entrepreneurs
- Architectes
- Associations d'insertion par le logement
- Outilthèques
- ...

Le but de ce groupe est de définir la limite des travaux qu'il serait acceptable de réaliser en auto-rénovation, d'en fixer un cadre réglementaire, de définir l'encadrement professionnel des particuliers, ...

Un guichet unique pour les professionnels

Le service Facilitateur Bâtiment durable deviendra un «one-stop-Shop», qui répondra à leurs différents besoins. A cette fin, les services offerts par le Facilitateur seront étendus, pour couvrir également les « quick scans », l'assistance à la rédaction de demandes d'offre, l'assistance au montage d'un projet de rénovation...

Les professionnels tels que maîtres d'ouvrage, concepteurs, gestionnaires, responsables techniques, installateurs, entreprises ou syndicats d'immeuble peuvent s'adresser au facilitateur Bâtiments Durables.

Coordonnées du Facilitateur Bâtiment Durable
0800 85 775
facilitateur@environnement.brussels

Facilitateur Copropriété pour les syndicats

Le service « Facilitateur Copropriété » de Bruxelles Environnement a démarré en octobre 2021. Il permet un accompagnement sur mesure pour les travaux de rénovation des copropriétés.

L'objectif principal de ce service sera d'accompagner les copropriétés dans la réalisation de travaux énergétiques : réfection de la toiture, isolation des façades, remplacement des châssis, mise en place de moyens de production d'énergies renouvelables, rénovation de la chaufferie, etc.

Ce Facilitateur conseillera et accompagnera les syndicats et copropriétés dans leur rénovation, depuis l'ébauche du projet, jusqu'à la réalisation des travaux. Sur demande, il

pourra même réaliser un audit énergétique sommaire, prendre part à une assemblée générale, etc.

Coordonnées du Facilitateur Copropriétés

<https://environnement.brussels/news/facilitateur-coproprietes>

0800 85 775

facilitateur@environnement.brussels

L'aide aux particuliers Homegrade et Le Réseau Habitat

Les asbl du Réseau Habitat et Homegrade sont en charge de l'aide aux particuliers dans des domaines aussi variés que la délivrance de conseils personnalisés, la diffusion d'informations générales, l'accompagnement des particuliers, aide à l'obtention de primes, ... Ces associations actives dans l'atelier Accompagnement » de l'Alliance mènent aussi des études et des analyses à grande échelle sur la Région.

Homegrade :

+32 (0)2 219 40 60

<https://homegrade.brussels/homegrade/contact>

Réseau Habitat :

Anderlecht : Centre de Rénovation Urbaine

<http://www.cru-csv.be/>

Bruxelles-Ville: Convivence

<https://www.convivence-samenleven.be/>

Laeken: Convivence

<https://www.convivence-samenleven.be/>

Etterbeek: Habitat & Rénovation

<https://www.habitatetrenovation.be/>

Ixelles: Habitat & Rénovation

<https://www.habitatetrenovation.be/>

Forest: Une Maison en Plus

<http://unemaisonenplus.be/>

Molenbeek-Saint-Jean: Bonnevie

<http://benoitl20.sg-host.com/>

Molenbeek-Saint-Jean: La Rue

<https://www.larueasbl.be/>

Saint-Gilles: CAFA

<https://cafa.be/>

Saint-Josse-ten-Noode: Fabrik

<http://www.fabrikfabrik.be/>

Schaerbeek: RenovaS

<https://www.renovas.be/fr/>

+32 (0)2 500 87 36

info@reseauhabitat.be

www.reseauhabitat.be

Build Circular

Destiné aux entrepreneurs, Build Circulaire offre des accompagnements sur mesure en fonction des besoins de chaque entreprise et des formations circulaires adaptées à chaque corps de métiers.

0+32 (0)2 545 58 27
info@buildcircular.brussels
<https://www.buildcircular.brussels>

Un dossier unique pour les bâtiments résidentiels

Le « passeport logement » permettra la centralisation de toutes les données relatives aux bâtiments résidentiels au travers d'une seule plateforme ce qui facilitera grandement le processus de rénovation, et, au-delà de celui-ci, les contacts et démarches auprès des administrations concernées.

Le principe du Woningpas existe en Région Flamande depuis 2018. Sa forme précise est en cours d'étude en RBC.

Renolab ID

RENOLAB.ID offre un soutien et une visibilité régionale aux idées et aux projets qui contribuent à lever les freins à la rénovation durable et circulaire du bâti bruxellois.

Le soutien s'adresse à tout indépendant ou structure dont l'idée ou le projet fait écho à l'objectif de RENOLAB.ID

Pour être éligible à l'appel à projet RENOLAB.ID, un projet doit démontrer les aspects et objectifs suivants :

- le caractère innovant du projet,
- la manière dont le projet contribue à lever un ou plusieurs freins à la rénovation durable,
- le potentiel de déploiement à plus large échelle du projet finalisé et des livrables produits,
- la faisabilité technique et financière du projet.

Les modalités de participation à Renolab ID figurent sur la page :

<https://renolution.brussels/fr/renolabid>

Renolab B

RENOLAB.B soutient la conception et/ou la réalisation de projets de rénovation durable et circulaire du patrimoine bâti bruxellois. Cet appel à projets concerne les bâtiments résidentiels et tertiaires, de toutes typologies et de toutes affectations. Les thématiques qu'il englobe touchent l'ensemble des critères de durabilité et de circularité en rénovation.

Renolab B propose:

- Offrir des aides financières, accompagner et promouvoir les projets de rénovation de la conception jusqu'aux chantiers.
- Soutenir l'innovation.
- Tester les outils de conception circulaire et durable.
- Mettre en réseau des acteurs et actrices du secteur.

Renolab B s'adresse aux concepteurs et conceptrices, aux entreprises de construction et à tous types de maîtres d'ouvrages.

Pour être éligible, un projet doit :

- Etre localisé au sein de la Région de Bruxelles-Capitale et concerner la rénovation exemplaire d'un bâtiment et de ses extensions potentielles, quelle que soit la typologie et l'affectation de celui-ci.
- Le chantier ne peut avoir commencé à la date du comité de sélection.

Les opérations de démolition suivies d'une reconstruction ne sont donc pas éligibles car Renolab B se centre sur des projets de rénovation.

Les modalités de participation à Renolab B figurent sur la page :

<https://renolution.brussels/fr/renolabb>

Mobilisation de l'épargne citoyenne

L'épargne citoyenne constitue, selon les dernières sources, 260 milliards d'euros.